



AVIS PUBLIC

Séance extraordinaire du conseil municipal

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Marc Leblanc, LL.B., directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint de la municipalité de Saint Athanase, qu'une séance extraordinaire du conseil municipal a été convoquée par Monsieur Marc Leblanc, LL.B., directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, et qu'elle se tiendra au lieu ordinaire des séances du Conseil, **le mercredi 21 décembre 2022, à 19h**, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

1. Adoption du budget pour l'année financière 2023
2. Adoption du plan triennal d'immobilisation 2023-2024-2025

DONNÉ À SAINT-ATHANASE, CE 16^e JOUR DE DÉCEMBRE 2022

Marc Leblanc, LL.B.

Directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION
Séance extraordinaire du conseil

Je, soussigné, Marc Leblanc, LL. B., directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint de la municipalité de Saint-Athanase, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 10 heures et 10 heures 15 minutes le seizième jour de décembre 2022 sur le babillard situé à l'entrée du bureau municipal, et sur le site Internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, j'é mets ce certificat ce seizième jour de décembre 2022.



Marc Leblanc, LL.B.
Directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint